



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 121116

## Texte de la question

M. Léonce Deprez souligne, auprès de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie l'intérêt et l'importance de l'étude réalisée par l'IFRAP (Société civile, n° 66) à l'égard de l'aide publique au développement. Celle-ci a représenté, en 2006, 8 213 milliards d'euros. Il lui demande les perspectives de son action s'inspirant de la proposition selon laquelle « l'aide au développement devra être accordée en fonction des engagements pris par les pays bénéficiaires dans la mise en place des réformes économiques et démocratiques. Aucune aide ne devra être donnée sans une contrepartie ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121116

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération, développement et francophonie

**Ministère attributaire :** affaires étrangères (et européennes)

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 27 mars 2007, page 3057